

LE 8^e RENDEZ-VOUS ANNUEL
DE TOUS LES ACTEURS DE L'ASSURANCE VIE

ASSURANCE VIE

Quel nouveau paysage
juridique et fiscal pour 2013 ?

-200 € HT

pour toute inscription
à 2 jours minimum
reçue avant le
17/09/2012

Intervenants

Journées animées par

Victor Rod
**COMMISSARIAT
AUX ASSURANCES**

Kerstin Thinnes
Amandine Horn
PwC

Marc Gouden
Pierre Moreau
PHILIPPE & PARTNERS

Rémi Passemard
BOPS

Jean-Philippe Balon
AXA LUXEMBOURG

Thierry Flamand
DELOITTE

Benoît Martin
ASPECTA

Benoît Philippart de Foy
Christophe Steyaert
JOYN LEGAL

Hervé Stulemeyer
**ALBATROS ESTATE
PLANNING
SOLVAY BUSINESS
SCHOOL (ULB)**

Xavier Périnne
AFFINA LEGAL

Francesco Bruno
LOMBARD

Ralf Gebauer
EPP, GEBAUER & KUHL

- Quelle évolution et quels impacts concrets de la réglementation européenne ?
- Quelles actualités luxembourgeoises marquantes ?
- PSA : une nouvelle opportunité pour le Luxembourg ?
- Marchés allemand, belge, français, italien : quelles actualités 2012 ? Quelles perspectives d'évolution pour 2013 ?
- L'assurance vie est-elle toujours un outil de gestion patrimoniale efficace ? Faites le point sur toutes les solutions alternatives



Quelles nouvelles opportunités pour l'assurance vie au Luxembourg ?

MARDI 27 NOVEMBRE 2012

8h45 *Accueil des participants*

9h00 *Allocution d'ouverture*

9h15 **Quelle évolution du marché de l'assurance vie ?**

- État du marché au Luxembourg et en Europe
- Quels défis réglementaires pour le secteur ?
- Quels impacts sur les produits ?

Victor Rod

Directeur

COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

10h15 *Pause-café*

10h30 **Le PSA : vers un nouveau statut réglementé ? Quelle nouvelle opportunité pour le Luxembourg ?**

- Professionnels du secteur de l'assurance : quels buts de la nouvelle législation ?
- Définissez la liste des PSA
- PSA par activité : que faut-il savoir ?
- Qui sont les nouveaux « dirigeants agréés » ?
 - Quelles sont les conditions d'agrément en termes d'honorabilité, d'expérience professionnelle adéquate, de domicile ?
 - Appréhendez la procédure d'agrément et évitez les écueils
- Les courtiers : sont-ils concernés par le sigle PSA ?
- Amende d'ordre : êtes-vous concernés ? Comment l'éviter ?

11h30 **FATCA dans les assurances : que faut-il absolument savoir ?**

- Faites le point sur toutes les dernières évolutions
- Identifiez toutes les spécificités en matière d'assurance vie
- Qui cela concerne-t-il réellement au Luxembourg en matière d'assurance vie ?

Kerstin Thinnes

Tax Partner

Amandine Horn

Tax Manager

PwC

12h30 *Déjeuner*

14h00 **Distribution de l'assurance vie en LPS : les points d'attention en matière contractuelle dans une approche de droit comparé (Luxembourg, Belgique, France)**

- Quelles sont les spécificités nationales par rapport à l'opération d'assurance-vie en tant que telle ?
 - Intérêt d'assurance
 - Âge minimum ou maximum

- Incontestabilité
- Actifs admis pour des assurances en unités de compte
- Imputation des frais...

- Quelles sont les dispositions contractuelles pour lesquelles la loi impose des règles impératives ? (délai de renonciation, frais, modalités des rachats, des avances et du paiement de la prestation...) ?
- Quelles obligations en matière d'information précontractuelle ?
- Comment s'assurer de l'accord éclairé du preneur quant au choix d'investissement ?

Marc Gouden & Pierre Moreau

Partners

PHILIPPE & PARTNERS

Rémi Passemard

Avocat associé au Barreau de Paris

BOPS

15h30 *Pause-café*

16h00 *Table ronde*

Dernières réglementations en cours sur l'assurance vie

- Où en est-on de la révision de la directive intermédiation en assurance (IMD 2) ?
 - Quels sont les trois chantiers européens présentés le 3 juillet 2012 à Bruxelles ?
 - Comment la Commission européenne souhaite-t-elle améliorer la transparence et les responsabilités en matière financière ?
 - Quelle proposition de règlement pour les Produits d'Investissement de Détail (PID) ?
 - Quels impacts pour les différentes catégories d'intermédiaires ?
- FATCA : qui est concrètement concerné par ce nouveau dispositif et comment s'y préparer dès à présent ?
- Savings directive : qu'en est-il du champ d'application ?
- Y a-t-il d'autres « chantiers » communautaires ou locaux auxquels il faut être attentif en tant qu'assureur ?
- Où en est-on de la future 4^e directive relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ?

MODÉRATEUR :

Jean-Philippe Balon

Directeur particulier

AXA LUXEMBOURG

Thierry Flamand

Partner

DELOITTE

Benoît Martin

Compliance & Risk Management

ASPECTA

17h30 *Clôture de la journée*

ASSURANCE VIE



À qui s'adresse cette formation ?

- Directeurs Vie des compagnies d'assurances et des banques
- Directeurs fiscaux des compagnies d'assurances et des banques
- Private bankers
- Responsables assurances
- Responsables gestion de patrimoine ou Private banking
- Responsables développement de produits
- Conseils en gestion de patrimoine
- Gestionnaires de portefeuille
- Assureurs - Conseils
- Avocats et juristes
- Experts-comptables

Quels sont les objectifs pédagogiques ?

- Maîtriser la réglementation applicable à l'assurance vie
- Mesurer les opportunités de marchés
- Appréhender l'actualité du contrat en Allemagne, Belgique, France, Italie

Quelle est la méthode de travail ?

- Des exposés, table ronde et ateliers pratiques avec les meilleurs experts des pays retenus
- Des intervalles réservés aux questions des participants
- Un support écrit remis à chaque participant au début du stage



L'assurance vie comme outil de gestion patrimoniale dans les pays voisins

MERCREDI 28 NOVEMBRE 2012

8h45 **Accueil des participants**

9h00 **Allocution d'ouverture**

MARCHÉ BELGE DE L'ASSURANCE VIE

9h05 **L'actualité juridique et fiscale**

- Les fonds dédiés
 - Quel risque d'application de « l'abus fiscal » ?
 - Le formalisme : respect de toutes les dispositions légales
 - La substance : composition du fonds sous-jacent
- Les contrats multisupports
- L'interprétation des clauses bénéficiaires

Benoît Philippart de Foy

Avocat Associé
JOYN LEGAL

10h05 **Diverses combinaisons de l'assurance vie au regard de la nouvelle notion d'abus fiscal**

- La modification du régime matrimonial pour éviter l'article 5
- Les contrats « de la mortuaire »
- La donation des droits sur le contrat par le preneur d'assurance
- Souscription par un trust, SDC, SAK, SPF...

Hervé Stulemeyer

Associé
ALBATROS ESTATE PLANNING
Chargé de conférences au Mastère spécial en Gestion fiscale
SOLVAY BUSINESS SCHOOL (ULB)

11h05 **Pause-café**

11h15 **Réglementations relatives à la commercialisation de l'assurance vie branche 23**

- Quelles nouveautés en matière de distribution de produits financiers, PRIPs, Mifid II, PID, DIA, OPCVM... ?
- Distribution et libre prestation de services : quel droit applicable ?
- Réglementation applicable aux différents intervenants : la compagnie d'assurances, le gestionnaire du fonds d'investissement, le dépositaire et l'intermédiaire
- Les actifs composant le fonds d'investissement : quelle limite ?
 - Le moratoire sur les produits structurés particulièrement complexes
- Focus sur la publicité des polices d'assurance branche 23
- Que faut-il impérativement savoir en matière de devoir d'information et de devoir de conseil ? Quelle jurisprudence récente ?

- Faites le point sur la protection des avoirs

Christophe Steyaert

Avocat Associé
JOYN LEGAL

12h30 **Déjeuner**

MARCHÉ FRANÇAIS DE L'ASSURANCE VIE

14h00 **Actualité juridique et fiscale du contrat d'assurance vie**

- Quels impacts sur les obligations de l'article 1649 AA du CGI depuis l'entrée en vigueur de l'article 14 de la loi de finances rectificative pour 2012 du 14 mars 2012 ?
- Quelles nouvelles précisions d'application de l'article 990 I du CGI depuis l'instruction BOI 7-G-2-02 du 19 mars 2012 ?
- Quelles conséquences suivant le rescrit du 20 mars 2012 concernant l'application des prélèvements sociaux « au fil de l'eau » au compartiment en euros des contrats multisupports souscrits auprès d'entreprises établies hors de France ?
- Toutes les dernières recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel
 - Que faut-il savoir en matière de règlement des litiges et de médiation ?
- Panorama des dernières décisions de jurisprudence

Xavier Périnne

Avocat à la Cour
AFFINA LEGAL

15h30 **Pause-café**

16h00 **Comment utiliser l'assurance vie comme un outil de gestion patrimoniale ? Existe-t-il des solutions alternatives ?**

- Aperçu de l'assurance vie dans la gestion patrimoniale en France
- Pourquoi et comment souscrire un contrat d'assurance vie ?
- Comment recourir aux techniques complexes ? Usufruit, quasi-usufruit...
- Quelle structuration pour les contrats de capitalisation ?
- Quelles nouvelles stratégies à l'international ?
- Quelle place pour l'assurance vie par rapport aux autres outils de gestion patrimoniale : fiducie, trust, donation, testament ?

17h30 **Clôture de la journée**

JEUDI 29 NOVEMBRE 2012

8h45 **Accueil des participants**

9h00 **Le marché italien de l'assurance vie**

- Toutes les dernières évolutions juridiques et fiscales de l'assurance vie en Italie
 - Quels changements par la dernière loi du budget « Save Italy » ?
 - Abrogation de l'obligation de désigner un représentant fiscal
 - Que faut-il retenir des plaintes aux autorités de l'UE ?
 - Focus sur le règlement 35/2010 et les règles de transparence
- Quelle utilisation de l'assurance vie comme outil de planification patrimoniale ?
- Études de cas chiffrés
- Quelle portée des instruments financiers alternatifs ?

Francesco Bruno

Head of Wealth Planning
LOMBARD

10h45 **Pause-café**

11h00 **Le marché allemand de l'assurance vie**

- Actualité juridique et fiscale du contrat d'assurance vie
 - Le changement du taux d'intérêt relatif aux contrats d'assurance vie et son impact
 - La jurisprudence allemande sur la concurrence entre les créanciers d'un preneur d'assurance vie et les bénéficiaires du contrat d'assurance vie
- L'assurance vie en tant qu'outil de gestion patrimoniale
 - Les avantages par rapport à la donation/succession
 - Les contrats en unités de compte
 - Les contrats hybrides
 - Les contrats « variable annuities »
- Les solutions patrimoniales alternatives à l'assurance vie
 - Quels avantages et inconvénients de la donation/succession ?
 - Quelle est la situation fiscale ?
 - Une rareté : la fondation

Ralf Gebauer

Avocat Associé
EPP, GEBAUER & KUHL

12h45 **Clôture de la formation**



Renseignements programme

Myriam Huberman
mhuberman@efe.fr

Renseignements inscriptions

IFE BENELUX

Rue de la Science, 4

B - 1000 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 533 10 15

Fax : +32 (0)2 534 89 81

ifebenelux@ifexecutives.com

Participation (+ 3 % TVA)

2 jours ½ : 1 700 € HT

2 jours : 1 500 € HT

1 jour ½ : 1 150 € HT

1 jour : 850 € HT

Matinée : 500 € HT

200 € HT de réduction pour toute inscription à 2 jours minimum reçue avant le 17/09/2012

Ces prix comprennent les déjeuners, les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par virement à notre banque - BGL BNP Paribas IBAN : LU24 0030 2485 2343 0000 Code BIC : BGLULL, au nom d'EFE Luxembourg S.A.R.L., avec mention du numéro de facture

Inscriptions

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui devra être payée avant le début de la conférence.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de cette fiche. Conformément à la loi du 02/08/02 modifiée sur le respect de la vie privée, vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Nos adresses peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange à d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler par courrier au 4, rue de la Science - 1000 Bruxelles ou à l'adresse mail correctionbdd@ifexecutives.com.

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél : +33 (0)1 49 21 55 90, par fax : +33 (0)1 49 21 55 99 ou par mail : ife@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation IFE Benelux.

Annulations

Formulées par écrit, elles donneront lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours avant la formation. Passé ce délai, 50 % du montant de la participation, ou 100 % en cas d'annulation le jour J, sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire. Les remplacements seront admis à tout moment. Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit (courrier, fax ou e-mail).

Dates et lieu de la formation

**MARDI 27, MERCREDI 28
ET JEUDI 29 NOVEMBRE 2012**
Hôtel Le Royal
12, Boulevard Royal
2449 LUXEMBOURG

Le lieu de la formation est susceptible d'être modifié. Merci de vous référer à la convocation qui vous sera remise 10 jours avant la formation.

Pour modifier vos coordonnées

Tél. : +32 (0)2 533 10 20 - E-mail : correctionbdd@ifexecutives.com

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

Bulletin d'inscription

- OUI**, je m'inscris à la formation " Assurance vie " (code 26244) et je choisis :
- le 27 novembre 2012
 - le 28 novembre 2012
 - le 29 novembre (matinée) 2012

- OUI**, je m'inscris à 2 jours minimum avant le 17/09/12 et je bénéficie de 200 € HT de réduction

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

- Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

Nom et prénom de votre responsable Assurance vie _____

Société _____

N° TVA _____ Secteur d'activité _____

Tél _____ Fax _____

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

N° de GSM _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Signature et cachet obligatoires :

